

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE
DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2025
Report de la séance du 04 décembre 2025 absence de quorum

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué le 05 décembre 2025 par le Président, s'est réuni à Lyas, à 09h00, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC, en session ordinaire.

M. Valentin RABIER est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Madame Christine GIGON et Monsieur François VEYREINC.

Votes : 2

Report de séance, le quorum n'est donc plus requis.

Objet : Débats d'orientations budgétaires 2026

Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui renforce le rôle et le cadre légal du Débat d'orientations budgétaires ;

Vu la loi de programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22/01/18, article 13, II ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu le document annexé à la présente présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2026 ;

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ;

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif ;

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est voté au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour/ ni à la même séance que le vote du budget ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Prennent acte des orientations budgétaires 2026 (cf. pièce jointe) présentées et débattues en séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président du SyMCA,
François VEYREINC



Le secrétaire,
Valentin RABIER

